

# Révision de la Tarification des cotisations

---

## Contexte

L'association de randonnée propose actuellement deux types de cotisations (adhérent N1 et N2), chacune avec un tarif plein et un tarif réduit. Cependant, le système actuel présente deux problèmes majeurs :

- Les marges perçues par l'association sont inégales entre les deux types d'adhérents.
- Le tarif réduit appliqué entre le 1er février et le 31 mai n'est pas équitable, car la réversion à l'association est quasi nulle alors que cette période est particulièrement propice à la pratique de la randonnée.

## Objectifs de la révision

Les objectifs de cette révision tarifaire sont les suivants :

- Harmonisation des marges entre les deux types d'adhésion (N1 et N2).
- Création d'un tarif « printemps » équitable, avec une réduction appliquée uniquement sur la marge.
- Augmentation de la licence de la FFRP

## Analyse de la situation actuelle saison 2025/2026

Tableau des marges actuelles pour les adhésions N1 et N2 :

Type	Licence FFRP	Tarif plein	Marge asso	Tarif réduit	Licence FFRP	Marge réduite
N1	30,85 €	44 €	13,15 €	32 €	30,85 €	1,15 €
N2	42,90 €	50 €	7,10 €	42 €	42,90 €	-0,90 €

## Augmentation de la licence de la FFRP

La Fédération Française de Randonnée Pédestre change son système de cotisation. Elle sera dorénavant, à partir de la prochaine saison, composée :

- la licence de base à 31 € /an qui inclut la responsabilité civile + la protection juridique
- l'option Accidents Corporels (AC) à 2 € /an,
- l'option Multisports à 15 €/an

Saison actuelle 2025/2026 :

- la cotisation N1 incluait la licence IRA à 30,85 € dont 2,85 € de part assurance
- la cotisation N2 incluait la licence IMPN à 42,90 € dont 14,90 € de part assurance

Demain saison 2026/2027 :

- la cotisation N1 inclura la licence de base à 31 € + l'option AC à 2 € soit 33 € dont 3 € de part assurance
- la cotisation N2 inclura la licence de base à 31 € + l'option Multisport à 15 € soit 46 € dont 16 € de part assurance

## Nouvelle grille tarifaire

La nouvelle grille tarifaire harmonise les marges à 13 € pour tous les types d'adhésion. Le tarif printemps applique une réduction de 40 % sur la marge uniquement. Le tarif réduit est réservé aux étudiants et demandeurs d'emploi.

Type	Licence FFRP	Tarif plein	Marge	Tarif printemps	Marge	Tarif réduit	Marge
N1	33 €	44 €	13 €	39 €	6 €	35 €	2 €
N2	46 €	59 €	13 €	52 €	6 €	48 €	2 €

## Avantages de la nouvelle tarification

- Équité entre les types d'adhésion grâce à une marge uniforme.
- Tarification printemps plus juste, tenant compte de la durée restante de l'année.
- Maintien de la licence FFRP inchangée pour respecter les obligations fédérales.
- Meilleure lisibilité et compréhension des tarifs pour les adhérents.
- Réduction réservée aux publics en difficulté (étudiants, chômeurs).

## Conclusion

Cette révision de la tarification permet de renforcer l'équité entre les adhérents, d'assurer une meilleure gestion financière de l'association et de valoriser la période printanière sans compromettre les ressources de l'association. Elle constitue une base solide pour une communication claire et transparente auprès des membres.